



Règlement du jeu-concours

Article 1 : organisatrice du concours

A l'occasion du 1^{er} anniversaire du blog Etre optimiste, sa créatrice, Julie Saba, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 15 au 31 juillet 2015. Elle est déclarée en tant qu'autoentrepreneur sous le n° SIRET : 79060142100015. La présentation du jeu-concours est accessible à l'adresse suivante : <http://etre-optimiste.fr/jeu-concours-1er-anniversaire-blog-etre-optimiste>

Article 2 : conditions de participation

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, sous réserve que les coordonnées et identités fournies lors de la participation soient exactes. Ses données sont nécessaires pour les besoins du jeu-concours et notamment pour l'envoi des lots. La participation au jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du règlement entraînera l'annulation automatique de la participation.

Article 3 : modalités de participation

Pour valider sa participation au jeu-concours, le joueur doit commenter l'un des articles suivants :

1. « Mon temps et moi » par Zen et organisée

<http://etre-optimiste.fr/atelier-mon-temps-et-moi-zen-et-organisee/>

2. Une méthode simple et ludique pour méditer

<http://etre-optimiste.fr/methode-simple-et-ludique-pour-mediter/>

3. Jordane mon bon pote

<http://etre-optimiste.fr/jordane-mon-bon-pote/>

Un seul commentaire est autorisé par article mais le participant augmente ses chances de gagner à chaque fois qu'il commente un nouvel article de la liste ci-dessus. **Attention : ne seront pas acceptés par exemple les commentaires se résumant à un seul mot ou une abréviation (« mdr », « lol » et autres), les commentaires jugés déplacés (insultes, diffamation, propos racistes, homophobes...) ou n'ayant aucun rapport avec le contenu de l'article.**

Article 4 : sélection des gagnants

Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort effectué sur l'ensemble des participants au jeu-concours. Un seul lot sera attribué par personne (même nom, même adresse). Les gagnants seront contactés par mail par l'organisatrice, c'est pourquoi il est important d'indiquer une adresse mail valide. Si le participant ne se manifeste pas dans les 15 jours suivant l'envoi du courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et celui-ci sera remis en jeu.

Article 5 : lots

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- **1 participation à l'atelier en ligne « On s'organise à la maison »** (du 20/08 au 06/09/2015) d'une valeur de 60 €, offerte par notre partenaire Zen & Organisée - <http://zenetorganisee.fr>

- **2 abonnements Premium d'une durée d'un an** donnant accès à toutes les séances de méditation en ligne d'une valeur unitaire de 59,88 €, offerts par notre partenaire Petit Bambou - <https://www.petitbambou.com>

- **1 formation en ligne** d'une valeur de 19,90 € à choisir parmi « **Boostez votre vitalité** », « **Fixez-vous des objectifs et atteignez-les** », « **Positivez votre stress** » ou « **Prenez votre temps pour en gagner** », offerte par notre partenaire Osez Briller - <http://www.osezbriller.com>

- **1 boîte de 60g de thé noir du Sri Lanka Ceylan OP Greenfield Bio + 1 boîte de 50g de thé vert de Chine parfumé Earl Grey vert Bio** d'une valeur totale de 17,90 €, offertes par notre partenaire Terre des Thés - <http://www.terre-des-thes.fr>

- **1 trousse à bijoux en soie rouge et noir** (fabrication artisanale et équitable par Craft Beauty qui emploie des femmes en détresse et handicapées au Vietnam) d'une valeur de 15 €, offerte par notre partenaire Soie essentielle - <http://www.soie-essentielle.com>

La valeur indiquée pour chaque lot correspond au prix public TTC pratiqué à la date de rédaction du présent règlement et communiqué par les partenaires.

Article 6 : remise des lots

L'organisatrice prendra contact avec les gagnants par mail afin d'obtenir ou de vérifier leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale, email...) pour les transmettre aux partenaires, en charge de la remise des lots. Les lots ne sont pas échangeables contre un autre objet ou contre leur valeur monétaire et ne pourront donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 7 : règlement

Le présent règlement est accessible à tous via le blog Etre optimiste - <http://etre-optimiste.fr>

Article 8 : données personnelles

Les informations personnelles demandées aux participants (nom, prénom, adresse postale, email...) seront transmises aux partenaires afin que ceux-ci puissent leur faire bénéficier de leur lot. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.